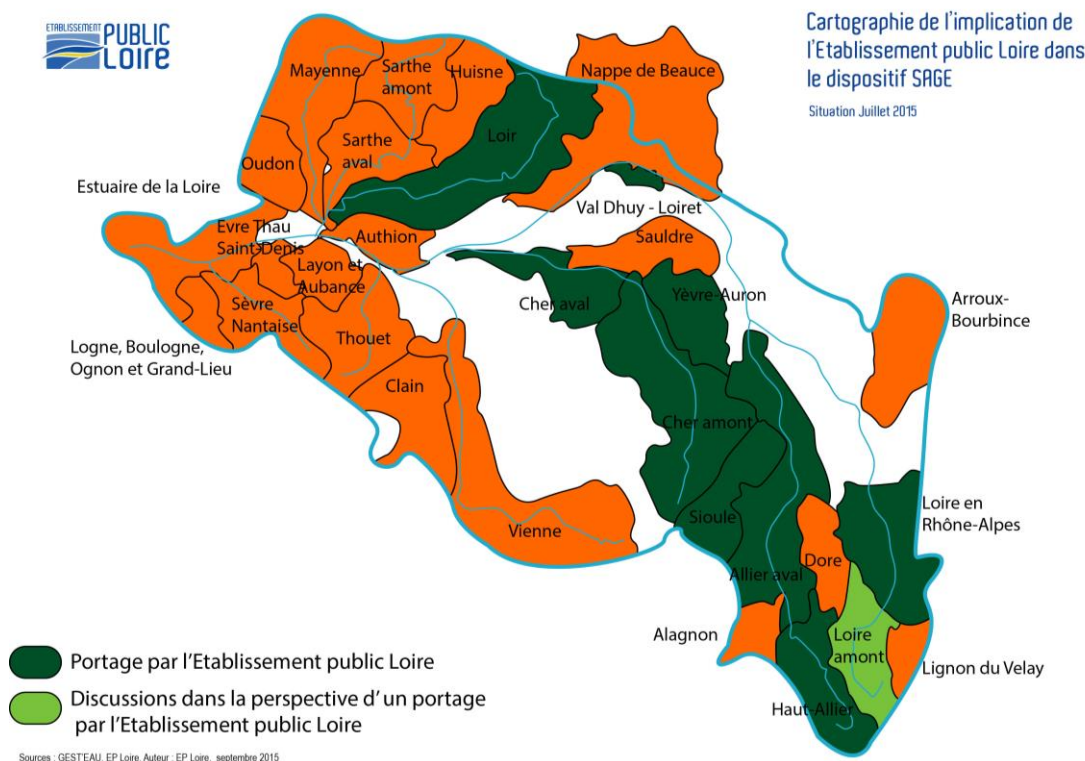


Programmes d'action 2016 des SAGE portés par l'Etablissement

A la demande des commissions locales de l'eau (CLE) concernées, l'Etablissement devrait assurer en 2016 le rôle de structure porteuse de 9 SAGE : 1 en phase d'élaboration (Cher aval) et 8 en phase de mise en œuvre (Val Dhuy Loiret, Sioule, Yèvre-Auron, Loire en Rhône-Alpes, Loir, Cher amont, Allier aval et Haut-Allier).



La présente note produit un état d'avancement de chaque procédure ainsi qu'une description des programmes d'actions 2016, pour lesquels des demandes de subventions seront faites auprès de l'Agence de l'Eau, de l'Europe (FEDER régionaux) et des collectivités concernées.

Il est à noter que ces éléments ont été présentés lors de la 5^e conférence annuelle des Présidents de CLE des SAGE portés par l'Etablissement et de ses délégués dans les CLE, organisée le 21 octobre dernier, à Orléans. En autres points figurant à l'ordre du jour de cette réunion, on signalera la présentation :

- des délibérations de l'Etablissement intéressant plus particulièrement le dispositif SAGE ;
- des actions liées au renforcement des synergies territoriales sur les périmètres des SAGE portés par l'EP Loire ;
- des premiers éléments de réflexions relatives à l'application de la compétence GEMAPI sur les périmètres des SAGE portés par l'EP Loire ;
- des modalités de financement des SAGE portés par l'Etablissement.



I SAGE Val Dhuy - Loiret

Etat d'avancement

L'année 2015 a été consacrée à la finalisation des études « pollutions diffuses » et « zones humides », à la réalisation d'une nouvelle phase d'inventaire complet des espèces invasives présentes sur le territoire et à la participation au montage du contrat territorial Milieux aquatiques et pollutions diffuses.

Concernant les actions de communication, ont été produites la version 2014 du tableau de bord, une lettre du SAGE et des plaquettes relatives aux thématiques évoquées ci-dessus.

Programme d'actions 2016

L'année 2016 sera tout d'abord consacrée à l'engagement du contrat territorial avec un portage par l'Etablissement du volet « pollutions diffuses ». Il est également envisager des réflexions visant à définir les actions à lancer pour atteindre l'objectif de bon potentiel de la masse d'eau « Loiret ».

Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2016 s'élève à 145 034 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 65 034 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 10 000 € (mise à jour tableau de bord, 2 lettres du SAGE, 2 plaquettes thématiques, hébergement du site internet, réalisation d'un ou plusieurs kakémonos) ;
- Etude : 70 000 € pour l'étude de mobilisation autour de la rivière Loiret.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

II SAGE Sioule

Etat d'avancement

En 2015, ont été organisés la 1^{ère} édition du Forum des élus du bassin de la Sioule ainsi que le 2^{ème} Rendez-vous de l'eau sur les têtes de bassin versant, thématique sur laquelle a été également initiée une étude de délimitation et de caractérisation de ces zones.

De plus, en partenariat avec la procédure SAGE Allier aval, le contenu d'un projet de recherche « Chaine des Puys », visant à compléter les connaissances et définir des modalités de gestion de ces ressources souterraines stratégiques, a été établi.

Concernant les actions de communication, peuvent être citées la parution d'articles et de communiqués de presse dans les bulletins municipaux, la définition d'une nouvelle identité visuelle, la réalisation de plaquettes intitulées « méthodologie d'inventaire des zones humides » et « l'essentiel du SAGE Sioule ».

Programme d'actions 2016

L'année 2016 sera consacrée au suivi du programme de recherche sur la « Chaine des Puys », à la finalisation de l'étude « Têtes de bassin ».

Il est également envisager de poursuivre les actions d'information et de sensibilisation notamment à l'attention des élus.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2016 s'élève à 77 622 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 72 262 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 5 000 € pour d'une part la publication d'une lettre du SAGE et de plaquettes d'informations et d'autre part, l'hébergement mutualisé du site internet dédié au SAGE.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

III SAGE Yèvre-Auron

Etat d'avancement

La première étude relative aux « inventaires des zones humides prioritaires » a été réalisée.

En parallèle, un suivi des 3 contrats territoriaux engagés sur le bassin versant a été mené par l'animateur qui a également participé à la mise en œuvre du protocole de gestion volumétrique.

En termes de communication, une lettre du SAGE et un guide d'application « SAGE Yèvre-Auron / documents d'urbanisme » ont été préparés pour être diffusés début 2016.

Programme d'actions 2016

Outre la finalisation des inventaires des zones humides prioritaires et la poursuite du suivi des contrats territoriaux et du protocole de gestion volumétrique, l'année 2016 devrait voir la mise en place d'une base de données consolidée et d'une charte de bonne gestion des nombreux plans d'eau présents sur le périmètre.

Concernant les actions de communication, sont prévues la conception et la diffusion du tableau de bord du SAGE, d'un livret d'information sur la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable et d'assainissement, une lettre d'information ainsi que la migration du site internet du SAGE vers l'arborescence commune.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2016 s'élève à 78 255 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 61 255 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 8 000 € ;
- Etudes = 9 000 €, montant correspondant à une réinscription d'une part des crédits inscrits au budget 2014 pour le financement de l'étude « inventaires des zones humides prioritaires ».

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

IV SAGE Loire en Rhône-Alpes

Etat d'avancement

L'année 2015 a été consacrée à la validation de l'inventaire des zones humides et des gravières non-réaménagées, à l'engagement de réflexions sur le rétablissement de la continuité écologique au droit d'ouvrages appartenant au Département ainsi qu'à l'engagement de projets de recherches sur le barrage de Villerest.

En ce qui concerne la communication, les actions se sont résumées à la création et diffusion de fiches SAGE/Urbanisme et à l'élaboration d'un état initial du tableau de bord du SAGE.

Programme d'actions 2016

Au titre de 2016, il est envisagé de définir un plan de communication, d'initier les réflexions sur le relargage des substances par les sédiments de Grangent et d'engager la phase de préfiguration de l'expérimentation liée à la reconstitution d'un pavage du lit de la Loire.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2016 s'élève à 73 243 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 25 743 € correspondant aux dépenses de personnels (notamment 1/2 poste d'animateur sur 6 mois) et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 2 500 € ;
- Etudes = 45 000 € pour les réflexions sur les sédiments présents dans l'ouvrage de Grangent.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

V SAGE Loir

Etat d'avancement

L'année 2015 a été marquée par la signature, le 25 septembre, de l'arrêté interpréfectoral d'approbation du SAGE marquant de fait le basculement de cette procédure en phase de mise en œuvre. C'est dans ce contexte qu'un appel à projets de déclinaison opérationnelle du SAGE en Région Pays de la Loire a été préparé et lancé dans le but de définir le contenu d'un contrat de bassin sur la période 2016-2018.

En parallèle, une étude « gestion quantitative de la ressource en eau » a été initiée et une journée de sensibilisation sur la réduction de l'usage des pesticides par les collectivités a été organisée fin octobre.

Programme d'actions 2016

Le programme d'intervention de la CLE prévoit la réalisation d'une enquête sur les pratiques des collectivités en matière de gestion de l'eau, l'élaboration de la trame du tableau de bord ou encore la réalisation d'une exposition itinérante et la mise en place d'un programme d'éducation à l'environnement

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2016 s'élève à 73 584 €, répartis de la façon suivante :

- Animation = 65 584 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 8 000 €.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

VI SAGE Cher amont

Etat d'avancement

Les 3 premiers trimestres 2015 ont été consacrés à la prise en compte par la CLE des demandes de modifications et compléments formulées par la commission d'enquête publique puis par l'autorité administrative responsable de cette procédure. Ainsi, sur la base de la dernière version du projet adoptée par la CLE mi-octobre 2015, l'arrêté interpréfectoral d'approbation du SAGE Cher amont est en cours de signature.

Programme d'actions 2016

Comme prévu dans le calendrier de mise en œuvre du SAGE, la première réflexion relative à l'étude des relations nappes/rivières va être initiée en partenariat avec la procédure SAGE Cher aval. De plus, afin de garantir une homogénéité dans la réalisation des inventaires à l'échelle parcellaire des zones humides, une méthode commune sera établie. Enfin, les réflexions dans le but de faire émerger des contrats territoriaux sur le bassin du Cher et ses affluents dans le Département de l'Allier mais également sur l'aquifère du Jurassique supérieur vont être poursuivies.

Le montant prévisionnel du programme d'actions 2016 s'élève à 166 029 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 61 029 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 5 000 € pour les dépenses liées à l'hébergement mutualisé du site internet dédié au SAGE, à l'établissement d'un plan de communication ainsi que pour l'élaboration et la diffusion d'un document de synthèse simplifiant la lecture du SAGE ;
- Etude = 100 000 € pour l'étude sur le fonctionnement hydrogéologique permettant d'affiner les connaissances sur les relations nappes/rivières.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

VII SAGE Allier aval

État d'avancement

L'année 2015 a été marquée par la signature, le 13 novembre, de l'arrêté interpréfectoral d'approbation du SAGE marquant de fait le basculement de cette procédure en phase de mise en œuvre.

Sur le plan des actions, en partenariat avec le SAGE Sioule, la définition du contenu d'un projet de recherche sur la Chaîne des Puys a été engagée.

Concernant les actions de communication, une nouvelle charte graphique et un rapport de présentation simplifiée du SAGE ont été réalisés dans le but de renforcer l'identité et la compréhension de ce schéma.

Programme d'actions 2016

L'année 2016 sera l'occasion d'engager les premières actions de mise en œuvre préconisées dans le SAGE comme par exemple la définition des travaux de réhabilitation de 2 gravières ou encore la mise en place d'un plan de gestion pour la préservation et la restauration de la dynamique fluviale du Val d'Allier en lien avec le contrat territorial.

Côté communication, il est envisagé de restructurer le site internet dédié à la procédure et de diffuser très largement les documents composant le SAGE.

Enfin, une importante phase de réflexion va être initiée afin de concevoir un tableau de bord interactif qui permette à terme de restituer l'état d'avancement de la mise en œuvre de cette procédure.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2016 s'élève à 260 543 €, répartis de la façon suivante :

- Animation = 84 043 € correspondant aux frais de fonctionnement et aux dépenses de personnels dont le versement à la Région Auvergne pour la mise à disposition d'un agent administratif à temps partiel (1/2 ETP) ;
- Communication = 3 500 € ;
- Etude = 173 000 €, montant correspondant à :
 - la conception du tableau de bord interactif et d'un outil pour la centralisation et valorisation des données « eau » du bassin Allier aval (48 000 €) ;
 - l'acquisition de données « eau » (5 000 €) ;
 - l'élaboration et l'édition de plans de gestion et de guides d'application concernant la préservation et la restauration l'espace de mobilité de l'Allier, les gravières du Val d'Allier et les zones humides (72 000 €) ;
 - la définition des travaux d'aménagement de deux gravières à risque vis-à-vis de la dynamique fluviale de l'Allier (48 000 €).

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

VIII SAGE Cher aval

Etat d'avancement

L'année 2015 a été consacrée principalement à la rédaction des documents composant le projet de SAGE.

En parallèle, deux réflexions complémentaires visant à définir des actions opérationnelles sur l'axe Cher se sont poursuivies :

- l'analyse géomorphologique dans la traversée tourangelle pour laquelle le diagnostic a été présenté en septembre dernier ;
- l'étude de définition des différents scénarios techniques de restauration de la continuité écologique de St-Aignan (41) à la confluence avec la Loire.

A noter également une participation et un suivi de l'ensemble des démarches initiées préalablement à la signature de contrats territoriaux sur plusieurs sous-bassins versants.

Programme d'actions 2016

L'année 2016 sera consacrée principalement aux phases administratives de consultation des assemblées et d'enquête publique. De plus, en partenariat avec le SAGE Cher amont, une étude relative au fonctionnement hydrogéologique va être initiée.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2016 s'élève à 221 584 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 67 934 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;

- Communication = 3 650 € pour l'hébergement du site Internet (650 €) et l'édition/diffusion d'un document de synthèse du SAGE (3 000 €) ;
- Etudes = 150 000 € liés aux dépenses prévues dans le cadre de la phase de consultation des assemblées et d'enquête publique (100 000 €) et de l'étude sur les relations nappes/rivières (50 000 €).

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

IX SAGE Haut-Allier

Etat d'avancement

Adopté en décembre 2014 par la CLE, la première version du projet de SAGE a été soumise à l'avis des assemblées du 29 mars au 29 juillet 2015. Validée en octobre en séance plénière de la CLE, la seconde version du projet intégrant certaines observations formulées par les assemblées fait l'objet actuellement d'une enquête publique.

Programme d'actions 2016

Les premiers mois vont être consacrés à la finalisation du projet de SAGE avec l'objectif de faire signer l'arrêté interpréfectoral correspondant avant la fin du 1^{er} semestre.

A cette date, la procédure entrera alors en phase de mise en œuvre et l'Etablissement assurera le rôle de structure porteuse.

En termes de communication, il est envisagé de réaliser un document d'aide à la compréhension et à l'application du SAGE.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2016 s'élève à 35 844 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 30 844 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement pour 6 mois (01/07 au 31/12/2016);
- Communication = 5 000 € pour l'hébergement du site Internet et l'édition/diffusion d'un document de synthèse du SAGE.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.